



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 3 octobre 2023

*Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau
Sous-direction de l'innovation pour les transformations*

Nos réf. : MO-2023-06

Affaire suivie par : Maja Olow-Lafon
maja.olow@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 96 53

Objet : Consultation visant la conception d'un programme de formation innovant, axé sur la sensibilisation aux sciences comportementales et sur la gestion de projets utilisant ces méthodes

I. CONTEXTE

Au sein du Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau (STMAR), la sous-direction de l'innovation pour les transformations (SDIT) a pour objet d'accompagner les transformations des politiques publiques en mobilisant des méthodes innovantes et collaboratives au bénéfice des agents et services du pôle ministériel Transition écologique et Cohésion des Territoires, Transition énergétique, Mer, ainsi que des acteurs de la transition écologique s'appuyant sur des modes d'action pédagogiques et collaboratifs diversifiés et innovants.

Dans ce cadre elle a pour mission :

1. De concevoir et de réaliser des actions innovantes de sensibilisation et d'acculturation aux enjeux de la transition écologique pour faciliter et accompagner les politiques ministérielles ;
2. D'accompagner les transformations et la modernisation des services et des politiques publiques portées par le ministère :
 - en développant des outils de mobilisation de l'intelligence collective et participative ;
 - en développant et déployant des cycles de professionnalisation à destination de l'ensemble de l'encadrement supérieur en lien avec la délégation ministérielle à l'encadrement supérieur ou à destination de publics à profil ciblés ;
 - en développant des capacités d'appui à la conduite de projets ;
3. De développer des activités de veille, d'analyse et de prospective sur les sujets émergents

La Fabrique d'Innovation pour les Transitions se consacre aux transformations favorisant la transition écologique, la gestion de projets, l'impact territorial, et les thématiques émergentes. Elle fonctionne comme un creuset pour l'innovation méthodologique, un

espace d'immersion culturelle, de stimulation et de réflexion, permettant de tester, affiner et normaliser de nouvelles approches de travail. De plus, elle propose des ressources pour la conduite de projet et l'animation de groupes.

II. CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

1 – *Objet de la prestation*

L'objet de cette mission est la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme d'accompagnement et d'apprentissage novateur avec l'appui des sciences comportementales. Ce programme vise à permettre au pôle ministériel - Transition écologique, Cohésion des territoires, Transitions énergétique et Mer - aussi bien au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des services territoriaux du pôle ministériel (DREAL, DDT/M...), de :

- Accroître leur expertise en sciences comportementales
- Prendre conscience de la pertinence des sciences comportementales dans l'élaboration et l'exécution de projets de politiques publiques,
- Devenir des acteurs de diffusion des connaissances sur ces méthodes au niveau local,
- Avoir à leur disposition une panoplie d'outils et de ressources sur les sciences comportementales en lien avec les transitions et les transformations.

2 – *Résultats pédagogiques attendus*

À l'issue du programme, les agents auront accru leur potentiel d'action avec l'appui des sciences comportementales, et seront ainsi :

- Aptes à appliquer leurs nouvelles compétences dans le cadre de leurs missions,
- À même d'évaluer pertinemment l'apport potentiel des sciences comportementales dans leurs projets,
- Capables d'interagir de manière plus pointue avec des spécialistes du domaine pour enrichir leurs projets.

3 – *Prestations attendues*

Le programme axé sur les sciences comportementales consiste à concevoir, animer et évaluer des séquences de divers formats et différents niveaux d'exploration du sujet : Le prestataire, en collaboration avec la Fabrique d'Innovation pour les Transitions, devra élaborer :

1. **Un format court (U.O 2.1 / U.O 3.5):** de sensibilisation aux méthodes des sciences comportementales, de type webinaires ou en présentiel d'une heure environ. Exemple de contenu souhaité : témoignages, décryptages de certains concepts (nudges, boost etc.) pour un public cible « tous agents »
2. **Un format long (parcours) (U.O 2.2):** parcours complet d'accompagnement destiné à une vingtaine d'agents ou de service. La sélection de ces agents ou services se basera sur la qualité et la pertinence de leurs projets. Le parcours se structurera en deux phases distinctes : une phase initiale et une phase avancée.

Le séquençage pédagogique indicatif est le suivant :

- **Phase initiale de deux jours (UO 3.1 et 3.3)**, dont les bénéficiaires sont sélectionnés sur appel à projet, comprenant :
 - o L'exploration des fondamentaux et des apports théoriques, avec des exemples d'application concrets,
 - o L'étude de la méthodologie et des principales étapes d'une démarche en sciences comportementales,
 - o Une expédition apprenante enrichie de témoignages d'experts,
 - o Un travail de définition et de structuration des projets des participants.

A l'issue de ces deux jours, les agents (ou services) qui auront satisfaits aux prérequis nécessaires pour la phase suivante pourront alors progresser vers la phase avancée du programme.

- **Phase avancée de quatre jours (UO 3.2 ou 3.4)** pour les agents ou services sélectionnés à l'issue de la phase initiale, comprenant :
 - o L'aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour chaque projet,
 - o Un accompagnement personnalisé à travers les différentes étapes de la réalisation du cahier des charges, des séances en intersessions,
 - o L'accroissement des compétences en sciences comportementales.

La durée prévue pour le parcours s'étend sur six jours en tout, à répartir sur une période de 2 à 4 mois environ (les détails opérationnels seront précisés lors de la réunion de cadrage). Le calendrier prévisionnel envisage le lancement du parcours au dernier trimestre de 2023.

Le prestataire détaillera notamment les méthodes d'animation de ces ateliers et les moyens d'évaluer leur impact. Il est attendu également des suggestions pour améliorer le séquençage de la démarche telle que présentée, afin de la rendre plus efficace et percutante.

Le développement d'un centre de ressources (U.O 4.0, 4.1, 4.2, 4.3) : le prestataire devra être force de proposition dans le développement et la mise en place d'un centre de ressources et d'expérimentation sur les sciences comportementales au service des transitions, pouvant s'inspirer par l'exemple des « what works centers » britanniques¹. Ce centre qui serait hébergé en ligne sur le site internet, dans la rubrique de la Fabrique d'innovation pour les transitions comprendrait (non exhaustif) :

- des outils développés par le ministère et ses partenaires (guides, livres blancs, vidéos...),
- une « projectothèque » d'exemples et témoignages concrets, comprenant des retours d'expérience méthodologiques, ainsi que la capitalisation et la modélisation des éléments méthodologiques transférables à d'autres projets,
- un annuaire de chercheurs travaillant sur ces sujets en Europe et à l'international,
- une rubrique rassemblant la littérature grise sur les sciences comportementales au service des transitions (études et références)

Le prestataire devra également être en capacité de produire du contenu pour le centre de ressource, à titre indicatif :

- des capsules vidéos (3 minutes),
- des podcasts (20 à 40 minutes),
- de la littérature de référence et études de cas (par exemple sous forme d'un support papier carnet de 20 à 50 pages.

4 – Evaluation (U.O 5.1)

L'évaluation à froid, c'est-à-dire plusieurs mois après la fin d'un accompagnement a pour objectif de mesurer l'impact de l'accompagnement, d'une part en terme d'appropriation de méthode et de modes de faire pour le bénéficiaire, d'autre part en terme de mise en œuvre concrète du projet et enfin en terme d'impact sur la problématique en jeu. Le dispositif d'évaluation à froid doit permettre de mesurer l'impact de l'accompagnement et d'enrichir par feed back les méthodes/outils d'accompagnement.

Liste (non exhaustive) des livrables attendus pour l'évaluation à froid :

- proposition méthodologique d'évaluation
- définition des indicateurs
- questionnaire d'évaluation,
- analyse des résultats

¹ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/igpde-editions-publications/revuesGestionPublique/IGPDE_Reactive_Royaume-Uni_mars_2017.pdf
https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/ansa_rapportwvc_2017_vf.pdf

Chaque UO fera l'objet d'une proposition chiffrée unitaire ou forfaitaire en renseignant le bordereau des prix annexé à la présente consultation

5 – Livrables attendus

Une fois une phase de cadrage collaborative effectuée, impliquant les lauréats de l'appel à projets, la Fabrique de l'Innovation pour les Transitions et le prestataire, les éléments suivants seront inclus dans la prestation réalisée :

- Une écoute attentive et une reformulation précise de la compréhension du besoin dans une note de cadrage de l'accompagnement,
- La production de livrables définis dans la note de cadrage de l'accompagnement, la participation aux réunions de suivi de projet et la rédaction de comptes rendus,
- Un soutien méthodologique et technique à chaque étape du processus, piloté par la Fabrique d'Innovation pour les Transitions,
- La conception, l'animation et la co-organisation de sessions collaboratives, qu'elles soient menées à distance ou en présentiel,
- La documentation et la mise en valeur des résultats, avec la possibilité d'utiliser différents formats (illustrations, photos, vidéos, etc.),
- La conception éditoriale et, le cas échéant, les contenus du centre de ressource.
- L'évaluation de l'accompagnement fourni.

6 – Pilotage

Un comité de suivi sera mis en place par la Fabrique d'innovation pour les transitions, ce comité sera composé a minima du prestataire et de la Fabrique d'innovation pour les transitions et les lauréats de l'appel à projet.

7 - Public cible

Public cible pressenti :

- cadres intermédiaires
- conseillers techniques
- chefs de projet politiques prioritaires du Gouvernement
- chargés de mission
- chefs de projet en communication

8 – Contrat à bons de commande et prix

Les prestations donneront lieu à un contrat à bons de commande défini avec un montant maximum et un montant minimum. Le montant minimum est fixé à 20.000 € HT et le montant maximum à 39.000 € HT pendant toute la durée du marché reconductions comprises. Les prix sont fermes et définitifs. Tous les frais annexes y compris les éventuels frais de déplacements sont intégrés dans les prix proposés dans le bordereau des prix.

9 – Propriété intellectuelle

Le titulaire s'engage à assurer l'exécution des prestations dans les conditions du Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations intellectuelles pris par arrêté du 30/03/2021.

Le titulaire accorde à l'acheteur les droits nécessaires pour utiliser ou faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins et finalités d'utilisation exprimés dans le présent contrat et en

toute hypothèse pour les besoins d'utilisation découlant de l'objet des prestations commandées dans le cadre du contrat.

Pour permettre à l'acheteur d'exercer les droits qui lui sont accordés au titre du marché, le titulaire livre spontanément et au fur et à mesure de l'exécution des prestations, l'ensemble des éléments nécessaires à cet exercice notamment les fichiers sources, quels que soient les supports numériques utilisés, ainsi que leurs mises à jour ou évolutions au cours du marché.

Les supports utilisés, qu'ils soient sous forme papier ou sous format numérique, devront respecter les règles du droit d'auteur, conformément au code de la propriété intellectuelle dans ses articles L.111-1 et suivants.

10 - Durée de validité du contrat

La durée de validité du contrat est de 12 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit 2 fois de façon tacite pour une durée chacune de 12 mois. La durée maximale, reconductions comprises est de 36 mois.

III. REGLES DE LA CONSULTATION

1 — Liste des documents à présenter par les candidats

a) la proposition d'intervention (note méthodologique) de 10 pages maximum répondant aux prestations détaillées du chapitre II (contenu, méthodes, outils) avec un calendrier prévisionnel ;

b) la présentation de la structure, la composition de l'équipe et les intervenants qui effectueront la prestation (avec CV nominatifs et références d'intervention dans des domaines équivalents à la prestation) ;

c) un bordereau des prix (HT, TVA et TTC en euros) à compléter selon le tableau ci-joint en annexe du document de consultation comprenant la liste de tous les prix susceptibles d'être commandés dans le contrat à bons de commande (en format excel et pdf) ;

2 — Pondération des critères de jugement des offres

- la qualité et la pertinence de la proposition d'intervention et la méthodologie proposée jugée sur le document demandé au 1a = (40%)
- la qualité des CV et des références jugées sur les documents demandés au 1 b = (25%)
- le prix jugé sur le document demandé au 1c = (35%)

3 — Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Mais si le représentant du pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats ayant présenté une offre, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

4 — Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat à bons de commande signé entre la SDIT (sous-direction de l'innovation pour les transitions) et le (la) candidat(e) retenu(e). Les prestations, les livrables attendus et les conditions financières seront contractualisés dans le contrat à bons de commande.

5 — Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le mardi 17 octobre 2023 à 17h par courrier électronique à l'adresse suivante : marchessdit.sdit.stmar.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.